



CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 25 juin 2020 à 19h30

Présents : 22 conseillers

Absents : RENIER Martine (procuration FAILLER Françoise), TOULEMONT Alain (procuration LE FLOC'H Jean Yves), HENAFF Laétitia (procuration TERRÉ Angélique), TIRILLY Catherine (procuration BERROU Gaëlle), NEDELEC Typhène.

Madame LAPPART Linda a été élue secrétaire.

1/ Discussion et vote à l'unanimité (abstentions : GLOAGUEN Raoul, LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier), **des taux des contributions directes pour l'année 2020 :**

- Taxe d'habitation : 15,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,25 %

2/ Discussion et vote à l'unanimité des budgets primitifs pour l'année 2020 (abstentions : GLOAGUEN Raoul, LE BELLEC Valérie et COQUELIN Olivier)

Budget général :	Fonctionnement	Dépenses : 4 376 633,78
		Recettes : 4 376 633,78
	Investissement	Dépenses : 2 829 116,91
		Recettes : 2 829 116,91

Budget restaurant scolaire :

Fonctionnement :	Dépenses :	128 078,01
	Recettes :	128 078,01
Investissement :	Dépenses :	51 939,41
	Recettes :	51 939,41

3/ Discussion et vote à l'unanimité du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et du conseiller délégué :

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT au 29.05.2020	POURCENTAGE INDICE 1027
Maire	2 039,17	52,4289
1 ^{ère} adjointe	835,67	21,4858
2 ^{ème} adjoint	835,67	21,4858
3 ^{ème} adjointe	835,67	21,4858
4 ^{ème} adjoint	835,67	21,4858
5 ^{ème} adjointe	835,67	21,4858
Conseiller délégué	200,00	5,1422
Total mensuel	6 417,52	

4/ Discussion et vote à l'unanimité (abstentions : GLOAGUEN Raoul, LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier) **de la mise en place des commissions communales qui se composent ainsi qu'il suit :**

Travaux – Environnement :

Linda LAPPART – Bernard LE BRETON - Angélique TERRÉ - Alain TOULEMONT – Ludovic STEPHANT – Vincent FLOCH - Gilles GUEURET - Guillaume LE ROUX – Stéphane DAOULAS - Philippe LE BRIGAND - Typhène NEDELEC – Patrice HÉLIAS - Valérie LE BELLEC – Raoul GLOAGUEN – Olivier COQUELIN*
* *assistera uniquement à la commission environnement*

Affaires scolaires et périscolaires – Urbanisme

Marjorie NAVARRE - Vincent FLOCH - Natacha LE FLOC'H - Gilles GUEURET - Catherine TIRILLY - Stéphane DAOULAS – Laétitia HENAFF - Patrice HÉLIAS* - Bernard LE BRETON* - Raoul GLOAGUEN
* *assisteront uniquement à la commission urbanisme*

Affaires sociales :

Catherine TIRILLY - Françoise FAILLER – Fabienne COSQUER - Marjorie NAVARRE - Laétitia HENAFF – Valérie LE BELLEC

Communication :

Linda LAPPART - Ludovic STEPHANT - Bernard LE BRETON - Natacha LE FLOC'H - Gilles GUEURET - Marjorie NAVARRE - Angélique TERRÉ - Laétitia HENAFF - Valérie LE BELLEC - Olivier COQUELIN

Commission extrascolaire – Restaurant scolaire

Marjorie NAVARRE – Laétitia HENAFF – Raoul GLOAGUEN

5/ Désignation des conseillers municipaux au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est le maire qui a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs sur la liste électorale. Ses décisions sont contrôlées par une nouvelle commission, la commission de contrôle des listes électorales, qui doit également statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés par les électeurs contestant la décision du maire. Installée par arrêté préfectoral en début de mandat, cette commission est composée, dans les communes de 1000 habitants et plus, par trois conseillers municipaux majoritaires et deux conseillers municipaux d'opposition. Le maire, les adjoints et conseillers municipaux délégués n'ont pas le droit d'y siéger. Chaque titulaire dispose d'un suppléant. Cette commission se réunit au moins une fois par an et avant chaque scrutin. Elle peut réformer les décisions du maire et procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit.

Sont désignés les conseillers municipaux suivants :

- Liste 1 : LE BRETON Bernard, COSQUER Fabienne, NEDELEC Typhène
- Liste 2 : LE BELLEC Valérie, GLOAGUEN Raoul

6/ Centre Communal d'Action Sociale

1. Le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par Le Maire.

2. Election du conseil d'administration :

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : 6,50

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A : RENIER Martine	23	3	3,50	1
Liste B : LE BELLEC Valérie	3		3	

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A : RENIER Martine, FAILLER Françoise, COSQUER Fabienne, NAVARRE Marjorie.

7/ Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs :

- Référents sécurité routière : DAOULAS Stéphane – GUEURET Gilles
- Correspondant défense : GLOAGUEN Raoul
- Correspondants EDF : LE FLOC'H Jean Yves – FLOCH Vincent
- Déléguées au syndicat informatique mixte du Finistère -SIMIF : STEPHAN Nelly – BERROU Gaëlle
- Représentantes au comité de jumelage Plomeur Cospéda : BERROU Gaëlle - TIRILLY Catherine
- Délégués au bureau de l'association « Lire à Plomeur » : STEPHANT Ludovic – LAPPART Linda
- Commission communale des impôts directs :

La liste des contribuables à proposer à la direction départementale des finances publiques s'établit comme suit :

Titulaires : STEPHAN Nelly, LE FLOC'H Jean Yves, LE ROUX Xavier, LE BRETON Bernard, RIOU Guy, DAOULAS Stéphane, LE FAOU Martine, COSQUER Fabienne, LE BRIGAND Philippe, LAPPART Linda, HELIAS Patrice, TIRILLY Catherine, GARREC Marcel, RENIER Martine, FAILLER Françoise, LE BELLEC Valérie.

Suppléants : TOULEMONT Alain, BERROU Gaëlle, NAVARRE Marjorie, GUEURET Gilles, STEPHAN Claudie, GOUZIEN Marie-Thérèse, HENAFF Laétitia, LE FLOC'H Natacha, LE ROUX Guillaume, NEDELEC Typhène.

8/ Délibération approuvant le projet d'aménagement de sécurité -route de La Villeneuve, pour un coût de l'opération estimé à 49 433,80 € hors taxe et sollicitant une aide financière du Département au titre du produit des amendes de police.

9/ Convention Commune / Fondation du patrimoine : le projet de restauration du calvaire de Lestiala présenté par l'association War'Maëz pour la préservation du patrimoine de Plomeur a retenu l'attention de la Fondation du patrimoine. Il est ainsi proposé dans le cadre d'une convention tripartite de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de réaliser le projet. Le coût des travaux (maçonnerie) s'élève à 15 140 euros H.T.

10/ Personnel communal

Délibérations autorisant Le Maire à :

- Recruter des agents contractuels pour remplacer les agents momentanément absents ;
- Créer des emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

VU pour être affiché le 02.07.2020 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, **Ronan CRÉDOU**